

Le compte-rendu du Conseil communautaire de la CAMG, en date du 16 juin 2008, est déposé sur tables.

M. le Maire annonce avoir reçu trois lettres de démission, émanant de M. Jean-Charles PERROUX, de M. Guy LECAMUS et de M. Claude GREGOIRE, avec prise d'effet au 08 octobre 2008.

Après une intervention de M. PERROUX qui évoque la constitution de la nouvelle équipe de "Lagny-Avenir", et son combat durant ces années contre "le regard de la différence" et "des populations souvent oubliées", M. le Maire le remercie pour sa participation à la vie communale.

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibération du 28 mars 2008, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

CULTURE

- Charles Vanel
 - **le 27 juillet 2008** un contrat de cession avec l'entreprise "LA LUNE DANS LES PIEDS" à 94300 VINCENNES pour deux représentations du spectacle "Comment mémé est montée au ciel et autres rêveries" les 7 et 8 décembre 2008. Coût 4.600,00 € H.T.
 - **le 2 septembre 2008** un contrat de co-organisation avec l'association "FILE 7" à 77700 MAGNY LE HONGRE pour un concert des "TETES RAIDES" le 24 octobre 2008. Coût 2.750,00 € (montant variable en fonction de la recette de la caisse).
 - **le 9 septembre 2008** une convention d'affiliation au dispositif TICK'ART mis en place par la Région Ile de France à destination des jeunes, avec "LE CHEQUE LIRE SAS" 51203 EPERNAY – Acceptation des tickets contenus dans le Tick'Art comme mode de paiement.
Durée de la convention : 1 an reconductible 3 fois
- Médiathèque
 - **le 23 septembre 2008** un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'association "ISEE" 94110 ARCUEIL pour une représentation du spectacle "Contes d'Isée – Algéria" le 24 janvier 2009. Coût 660,00 € nets.
 - **le 23 septembre 2008** un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'entreprise "THEATRE DE LA FORET" 91090 LISSES pour une représentation du spectacle "Cabaret lecture garden party avec les romancières anglaises" le 13 décembre 2008. Coût 600,00 € T.T.C.

TRAVAUX

le 15 septembre 2008 un marché de travaux de sols pour les aires de jeux, avec la "Société J2C" 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX – Lot n°1 Square Albert

Camus. Coût 16.785,20 € H.T. –Lot n°2 Centre de Loisirs "Le Soleil des Loisirs".
Coût 1.748,90 € H.T.

N°02 Indemnité de conseil au Receveur – Attribution

Suite à son renouvellement, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'attribuer à Mme le Trésorier Principal de Lagny-sur-Marne, en sa qualité de comptable, l'indemnité annuelle de conseil au taux maximum.

N°03 Affaires financières – S.A. d'HLM EFIDIS – Acquisition d'un terrain et construction sur ledit terrain de 6 logements locatifs sociaux situés 6/8 rue Marthe Aureau : garantie d'emprunts.

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, les caractéristiques définitives de deux prêts accordés par le Crédit Foncier de France à la S.A. d'HLM EFIDIS et garantis par la Commune.

N°04 Affaires financières – Garantie communale – Maintien des garanties accordées par la Ville pour la construction de 45 logements dans le secteur des Hauts de Lagny. Transfert du patrimoine de la S.A. d'H.L.M. IMMOBILIERE 3 F à sa filiale LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE

A l'unanimité le Conseil Municipal accorde la garantie communale pour deux emprunts contractés par la S.A. d'HLM IMMOBILIERE 3 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, réaménagés et transférés à sa filiale LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE à laquelle elle a transféré son patrimoine.

N°05 Animation – Fêtes de Noël 2008 – Tarifs de la patinoire

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de la patinoire qui sera installée Square Paul Tessier 13 décembre 2008 au 4 janvier 2009 dans le cadre des Fêtes de Noël.

N°06 Projet du nouveau Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (P.P.R.I.)

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation sur le territoire de la Commune, prescrit par arrêté préfectoral.

N°07 Affaires foncières – Désaffectation et déclassement de la parcelle AR 324 sise 72-74 avenue Raymond Poincaré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de la parcelle cadastrée AR 324 sise 72-74 avenue Raymond Poincaré, **décide** le déclassement de ce bien du domaine public et son classement dans le domaine privé de la Ville, et confirme sa cession à la Société EFIDIS, afin d'y édifier des logements sociaux.

N°08 Affaires foncières – Désaffectation et déclassement de la parcelle AH 369 sise 57 à 59 quai du Pré-Long

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de la parcelle cadastrée AH 369, elle-même issue de la parcelle AH 349 sise 57 à 59 quai du Pré-Long pour 6.073 m², et décide le déclassement de ce bien du domaine public et son classement dans le domaine privé de la Ville.

N°09 Affaires foncières – Cession de la parcelle AH 369 sise 57 à 59 quai du Pré-Long

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée AH 369 sise 57 à 59 quai du Pré-Long à la Société GFLBI, afin d'y édifier des logements dont au moins 15 % de logements sociaux, et autorise M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant.

N°10 Affaires techniques – Convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de réfection du Chemin de la Grande Voirie sur les communes de Lagny-sur-Marne et Montévrain

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec la commune de Montévrain la convention de partage à 50 % du coût des travaux de réfection du Chemin de la Grande Voirie estimés à 15.682,73 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage de Montévrain.

N°11 Affaires techniques – Avenant n°1 de hausse de tarifs au-delà de la clause butoir du marché n°322/2006 avec la société AMD SEINE DISTRISID – Lot n°2 Métaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 d'augmentation des tarifs au-delà de la clause butoir pour le marché de fournitures lot n°2 "Métaux" pour les services municipaux, conclu avec la Société AMD SEINE DISTRISID.

N°12 Affaires techniques – Vente de machines à bois

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente de machines à bois pour un montant de 10.000,00 € T.T.C., celles-ci ne correspondant plus aux exigences actuelles.

N°13 Affaires techniques – Avenant n°3 au marché de travaux d'entretien et d'aménagement de voirie et d'assainissement et de VRD

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 au marché de travaux d'entretien et d'aménagement de voirie et d'assainissement et de VRD, majorant pour l'année 2008 les montants minimum et maximum.

N°14 Affaires scolaires – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Ecole maternelle Delambre

Le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 300,00 € pour permettre à l'école maternelle Delambre de concrétiser son projet "photo".

N°15 Affaires scolaires – Frais de scolarité d'un enfant accueilli à Champs-sur-Marne au titre de l'année 2007/2008

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de participation financière pour la scolarisation dans une classe spécialisée à Champs-sur-Marne en 2007/2008, d'un enfant résidant à Lagny-sur-Marne.

N°16 Affaires culturelles – Eglise Notre-Dame des Ardents – Restauration d'un tableau – Demande de subventions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration du tableau "Erection de Croix" de l'Eglise Notre-Dame des Ardents et sollicite les subventions de l'Etat et du Conseil Général.

N°17 Affaires culturelles – Conservatoire de musique – Fixation du nombre d'heures d'enseignement – Année 2008/2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le nombre d'heures de cours des professeurs du Conservatoire de Musique pour l'année 2008/2009, représentant un total de 282 heures.

N°18 Affaires culturelles – Ecole des Beaux-Arts – Fixation du nombre d'heures d'enseignement – Année scolaire 2008/2009

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le nombre d'heures hebdomadaire de cours du Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts pour l'année 2008/2009.

N°19 Personnel territorial – Tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal adopte des modifications au tableau des effectifs du personnel territorial.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

28 voix pour

0 voix contre

3 absentions (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

N°20 Personnel territorial – Comité d'Hygiène et de Sécurité – Fixation du nombre de représentants

Le Conseil Municipal fixe à 8 membres (4 représentants élus par le personnel et 4 désignés par le Maire) la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

28 voix pour

0 voix contre

3 absentions (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

N°21 Communication – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2007

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2007, conformément à la réglementation en vigueur.

N°22 Communication – Rapport d'activités du SIETREM – Année 2007

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités établi pour l'année 2007 par le Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la région de Lagny-sur-Marne.

N°23 Communication – Rapport annuel d'activités du Syndicat intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour handicapés (C.P.R.H.) - 2007

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités établi pour l'année 2007 par le Syndicat intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour handicapés.

N°24 QUESTIONS DIVERSES -

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY AVENIR" et de Mme JAL, groupe "LAGNY ENSEMBLE".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 50.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY